



PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Unité Accès à la Profession et Gestion des Entreprises

## Exigence d'établissement

Arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'exigence d'établissement applicable aux entreprises de transport routier

L'exigence d'établissement est respectée notamment lorsque l'entreprise :

- dispose d'un établissement référencé dans la nomenclature INSEE où l'entreprise conserve les documents relatifs à son inscription au registre du transport,
- dispose d'équipements administratifs et d'installations techniques appropriées.

### Déclaration d'établissement

Transport routier de marchandises

Transport routier de voyageurs

Je soussigné (e),

Nom et prénom : ..... responsable légal de  
l'entreprise (raison sociale).....,

SIREN : ..... **certifie** :

① disposer d'un local où l'entreprise conserve les principaux documents relatifs à son activité de transport à l'adresse suivante :

.....  
.....  
.....

② faire effectuer l'entretien courant de mon parc de véhicules<sup>1</sup> par :

un prestataire extérieur par contrat (nom et adresse) : .....

.....

mise à disposition de moyens et de personnels (nom et adresse) : .....

.....

Fait à .....

Le .....

Signature

1 Sont exemptées des installations techniques appropriées :

- pour le transport de marchandises, les entreprises disposant d'un seul véhicule de moins de 3,5 tonnes
- pour le transport de personnes, les entreprises disposant d'un seul véhicule de moins de 9 places